

**PROCES-VERBAL**  
**de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**du 28 mai 2024 pour l'exercice 2023**

Le Président, François-Xavier HUILLE, ouvre la séance.

Tel que prévu à l'alinéa 3 et 4 de l'article 20 de nos statuts, la convocation et l'ordre du jour ont été insérés dans un journal départemental habilité à recevoir des annonces légales. Les adhérents ont par ailleurs été convoqués par voie numérique.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les adhérents présents, agissant soit en leur nom, soit comme mandataire. Il est constaté d'après la feuille de présence arrêtée par le bureau que 154 adhérents sont présents ou représentés correspondant à un total de 258 voix.

François-Xavier HUILLE, Président, rappelle l'ordre du jour de cette Assemblée Générale :

- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 23 mai 2023
- Rapport moral – rapport annuel
- Rapport de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes 2023
- Affectation du résultat
- Budget et cotisations relatifs à l'exercice 2024

**Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 23 mai 2023**

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2023 a été envoyé avec la convocation.

**1<sup>ERE</sup> RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2023 correspondant à l'exercice 2022.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés –**

**Rapport moral – rapport annuel 2023**

Thierry LESTURGEON précise que le rapport moral de l'association consiste en son rapport d'activité, document établi dans le cadre de l'article D.4622-54 du code du travail. Celui-ci est présenté au cours de l'Assemblée générale annuelle pour rendre compte de l'activité de l'association sur l'année passée. Ce rapport d'activité est mis à la disposition des adhérents sur le site internet de l'association.

Nous avons conservé à peu près la même structure de présentation que les années passées mais le rapport a été complété avec des données statistiques nationales pour permettre aux différents lecteurs de comparer Sistel avec l'ensemble de la profession. Ces informations sont issues du premier rapport annuel publié par la Direction Générale du Travail en mars 2024 au titre de l'exercice 2022.

Thierry LESTURGEON effectue une présentation du rapport, et indique quelques points spécifiques :

- Depuis janvier 2023, Sistel a enregistré les démissions d'une partie des Fonctions Publiques Territoriales à la suite de l'ouverture d'un service de prévention par le centre de gestion 28. Ces démissions allègent légèrement la charge de nos équipes.
- La plupart des services de France sont adhérents de l'association nationale PRESANSE. Fin 2022 le Conseil d'Administration a décidé de se désengager de ce réseau, constatant que celui-ci procure beaucoup de contraintes de fonctionnement, tout en représentant une adhésion à hauteur de 60 000 euros annuels pour peu de services rendus.
- Dans les novations réglementaires en 2023, le législateur a mis en place un dispositif assez complexe dédié aux salariés multi-employeurs, pour éviter les doublons de visites médicales et de cotisations. Il sera mis en œuvre selon les délais réglementaires en janvier 2024 et produira des avoirs pour les employeurs concernés.

Thierry LESTURGEON informe l'assemblée du succès rencontré (deux ans d'activité) par la spécialité de psychologue du travail qui œuvre à répondre aux orientations faites par nos médecins pour prendre en charge les salariés confrontés à des difficultés psychiques dans la relation au travail. Les besoins sont tels que les délais de prise en charge s'avèrent souvent trop longs, raison pour laquelle le service recrute actuellement un deuxième psychologue du travail.

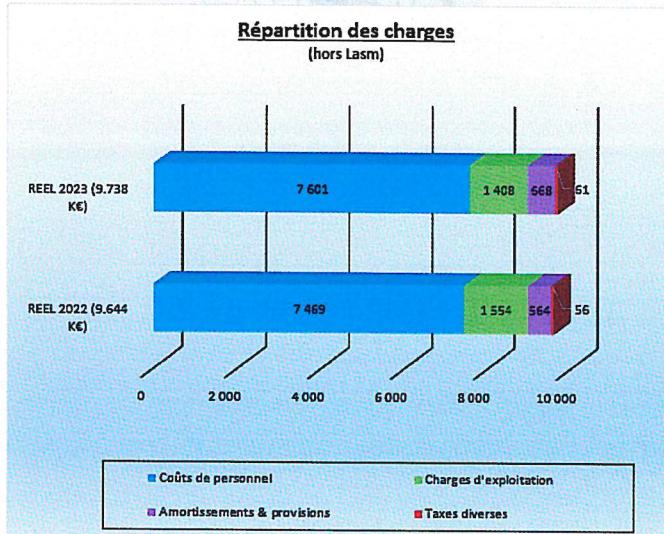
SISTEL se félicite du taux de fréquentation que rencontrent les ateliers 12/14, consacrés à différents thèmes de prévention (121 sociétés adhérentes et 162 personnes présentes) ; ce rendez-vous permet à nos adhérents de profiter d'un moment d'échange très apprécié avec nos préventeurs. Madame TRICARD (société LEGENDRE) témoigne de la qualité de ces ateliers qui sont très constructifs et instructifs.

## RAPPORT DE GESTION

Nelly VIEL, Responsable Administratif et Financier, fait la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023 arrêté au 31 décembre 2023.

Le bilan Actif et Passif ayant peu évolué par rapport à l'exercice précédent requiert peu de commentaires.

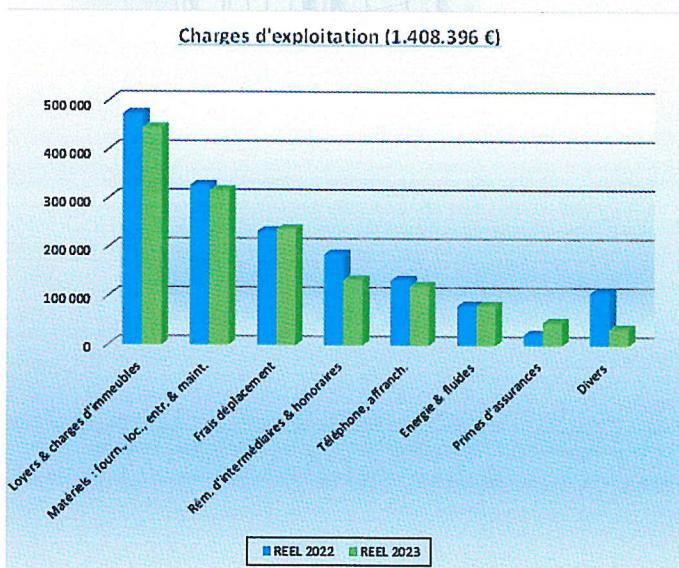
## REEL 2023 (vs 2022): Les Charges (hors Lasm)



Réel 2023 9.738 K€ versus Réel 2022 9.644 K€  
= + 94 K€

- ✓ Des coûts de personnel (salaires bruts + charges sociales + congés payés dus, frais de formation, etc) qui représente 78% de la totalité des charges (77 % en 2022 – soit + 1,8%),
- ✓ Des charges d'exploitation en baisse malgré l'inflation : - 145 K€ (-9%) par rapport à 2022.
- ✓ Des amortissements, provisions (dont reprises) et taxes diverses en augmentation .

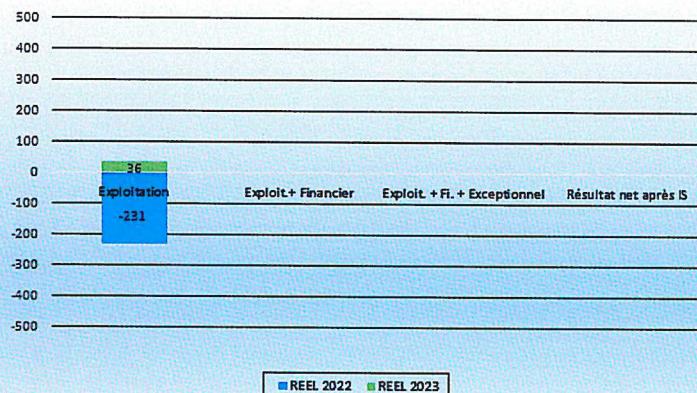
## REEL 2023 (vs 2022): Les Charges (hors Lasm)



- ✓ Charges d'immeubles : 1<sup>er</sup> poste de dépenses des charges d'exploitation (31,5 % : 444 K€), mais cependant en diminution de 26 K€ (moins de réparations compte tenu des derniers travaux de rénovation). Les travaux sur le site de Châteaudun auront une répercussion sur les charges 2024.
- ✓ 315 K€ de charges de matériels & logiciels, poste stable par rapport à 2022,
- ✓ Des frais de déplacement relativement stables (236 K€ versus 232 K€ en 2022),
- ✓ Rémunérations d'Intermédiaires : 133 K€ versus 185 K€ en 2022, soit - 52 K€ , (honoraires Audit Deloitte et divers avocats en 2022),
- ✓ Poste énergie stable (contrats négociés en amont),
- ✓ Primes d'assurance : remboursements de l'assureur en 2022 liés à des sinistres (dégât des eaux principalement),
- ✓ Divers : fin des cotisations APST et Présanse à compter de 2023.

## REEL 2023 (vs 2022) : Le Résultat net

### Décomposition du résultat (en K€) (hors Lasm)

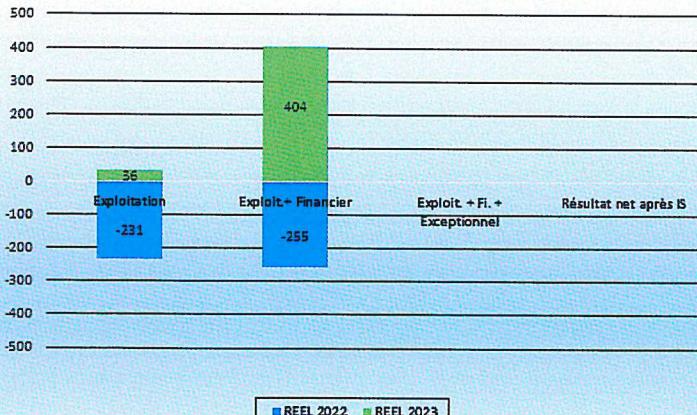


- ✓ Résultat net =
  - Résultat d'exploitation
  - + Résultat financier
  - + Résultat exceptionnel
  - Impôt / sociétés

- ✓ Résultat d'exploitation 2023 légèrement bénéficiaire : + 36 K€ : les cotisations couvrent les dépenses d'exploitation = des tarifs adaptés.

## REEL 2023 (vs 2022) : Le Résultat net

### Décomposition du résultat (en K€) (hors Lasm)

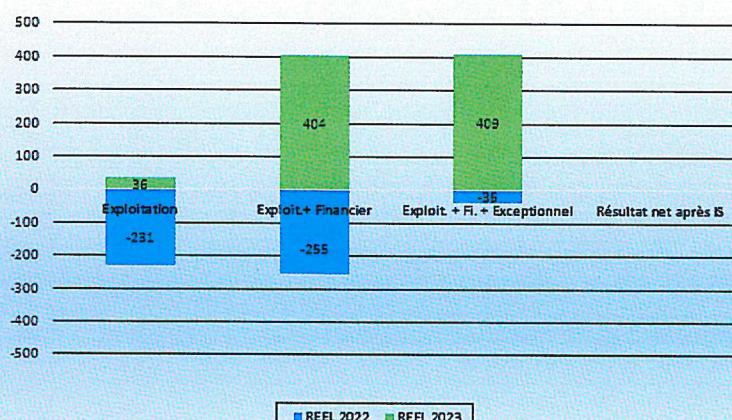


- ✓ Résultat net =
  - Résultat d'exploitation
  - + Résultat financier
  - + Résultat exceptionnel
  - Impôt / sociétés

- ✓ Résultat financier 2023 : 369 K€ dont
  - 139 K€ de reprise de provisions des VMP compte tenu de la hausse des taux d'intérêts des marchés financiers,
  - 112 K€ liés à la fin des contrats de capitalisation (2017-2023),
  - 155 K€ d'intérêts financiers de placement (+ nouveaux placements),
  - Dépréciation de valeurs : 28 K€
  - Remboursement de 10 K€ d'intérêts d'emprunts

## REEL 2023 (vs 2022) : Le Résultat net

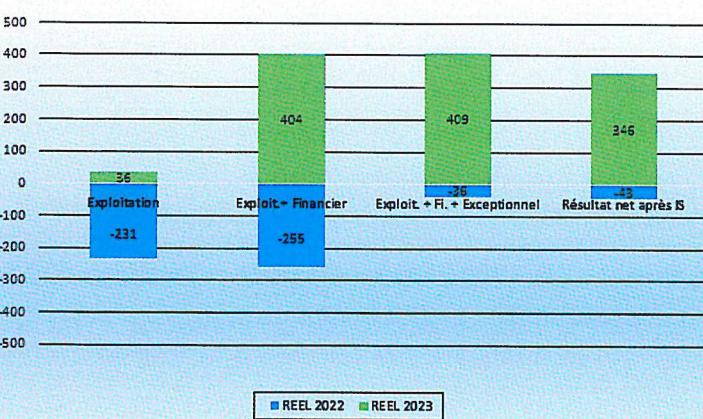
**Décomposition du résultat (en K€)**  
(hors Lasm)



- ✓ Résultat net =  
Résultat d'exploitation  
+ Résultat financier  
+ Résultat exceptionnel  
- Impôt / sociétés
- ✓ Résultat Exceptionnel 2022 :  
219 K€ : cession de l'ancien  
site de Maintenon (160 K€),  
d'un véhicule, et  
régularisation de comptes.
- ✓ En 2023 : 5 K€

## REEL 2023 (vs 2022) : Le Résultat net

**Décomposition du résultat (en K€)**  
(hors Lasm)

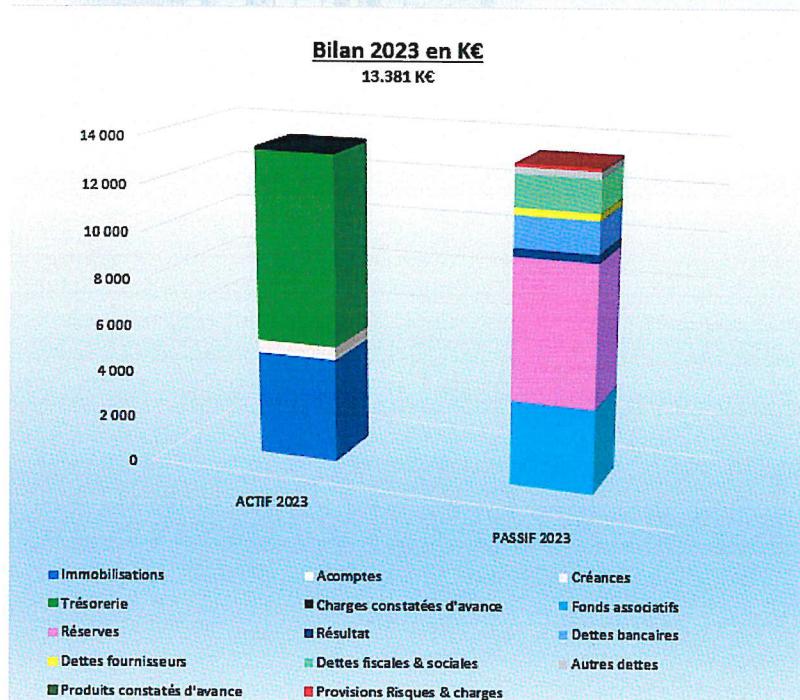


- ✓ Résultat net =  
Résultat d'exploitation  
+ Résultat financier  
+ Résultat exceptionnel  
- Impôt / sociétés
- ✓ Résultat fiscal générant un  
IS de 63 k€.
- ✓ Résultat Net 2023 : 346 K€  
composé essentiellement  
par du financier (versus  
2022 par l'exceptionnel).

## REEL 2023 : Le Résultat net (hors Lasm)

(En K€ - hors Lasm)	REEL 2022	BUDGET 2023	REEL 2023	Variation 2023 / 2022 K€	Variation 2023 / 2022 %
<b>Produits</b>	<b>9 413</b>	<b>9 598</b>	<b>9 774</b>	<b>+361</b>	<b>+ 4%</b>
Cotisations	9 355	9 598	9 774	+419	+ 4%
Autres produits	58	0	0,07	-58	- 100%
<b>Charges</b>	<b>9 644</b>	<b>10 192</b>	<b>9 738</b>	<b>+94</b>	<b>+ 1%</b>
Coûts de personnel	7 469	8 013	7 601	+131	+ 2%
Charges d'exploitation	1 554	1 485	1 408	-145	- 9%
Amortissements & provisions	564	605	668	+104	+ 18%
Taxes diverses	56	90	61	+4	+ 7%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-231</b>	<b>-594</b>	<b>36</b>	<b>+267</b>	
Résultat financier	-24	65	369	+393	
Résultat exceptionnel	219	0	5	-215	
Impôt / sociétés	-7	0	-63	-56	
<b>Résultat net</b>	<b>-43</b>	<b>-529</b>	<b>346</b>	<b>+389</b>	

## REEL 2023 : Le Bilan au 31 12 2023



BILAN = image à l'instant « T »

ACTIF = Patrimoine

PASSIF = Obligations à l'égard des tiers

- ✓ Un bilan qui évolue peu entre le 31-12-2022 et le 31-12-2023 : -0,4 %
- ✓ Un actif composé à 61% de liquidités, et à 34% d'immobilisations,
- ✓ L'actif dit « circulant » (créances et trésorerie, total de 8,9 M€ en 2023), couvre largement l'ensemble des dettes (3,3 M€, soit 25%) présentes au passif,
- ✓ Un passif constitué principalement de réserves (45%) et de fonds associatifs (27%).

### Rapport du Commissaire aux Comptes et rapport spécial

Cyrille BAUD Commissaire Aux Comptes, retenu par d'autres obligations excuse son absence et est remplacé par Éric GERNEZ Commissaire Aux Comptes du cabinet Bakerstilly sur le site de Chartres.

Éric GERNEZ n'émet ni réserve ni observation sur les comptes et indique qu'il n'a pas été identifié de conventions réglementées qui auraient justifié un rapport spécial.

### 2ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral et le rapport de gestion, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un résultat net comptable de **+ 345 806.81**

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports  
L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### 3ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à la somme de **+ 345 806.81€** au compte « autres réserves ».

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### 4ème RESOLUTION

Thierry LESTURGEON présente le budget de l'exercice 2024 et rappelle les taux des cotisations pour l'exercice 2024 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2023.

Per capita	2023	2024	Variation
SI-SIA	82	84	+ 2,4 %
SIR (Supplément 29 € à 30 €)	111	114	+ 2,7 %
Particulier Employeur	41	50	+ 22 %
Alternant SI SIA	41	46	+ 12,2 %
Alternant SIR	70	76	+ 8,6 %
Intermittents	82	84	+2,4 %
Absence non excusée	82	84	+ 2,4 %
Droit d'adhésion	100	100	+ 0 %

Le mix SI (82 %) / SIR (18 %) conduit à une hausse moyenne de 2,5 % pour l'appel de cotisation per capita (hors alternants)

L'application du tarif « per capita » impose de facturer les nouveaux salariés (embauche après la déclaration d'effectif du début d'année). Pour l'année 2023, la facturation de ces « nouveaux noms » sera déclenchée selon l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Présence de 30 jours
- Réalisation d'un acte du suivi individuel

Cette disposition induira probablement une baisse de recettes sur cette source de financement.

### tarifs 2024 intérim

A l'acte	2023	2024	Variation
SI-SIA	78	84	+ 7,7 %
SIR (Supplément 29 € à 30 €)	106	114	+ 7,5 %

### tarifs 2024 Offre spécifique

	2023	2024	Variation
Travailleur indépendant	95	97	+ 2,1 %

Thierry LESTURGEON informe l'assemblée de la première édition de l'enquête annuelle DGT (février 2024), dont certains éléments ont été cités dans notre propre rapport annuel afin de permettre au lecteur des comparaisons entre SISTEL et la profession dans son ensemble : cette enquête est accessible sur le site du ministère.

Sur le registre financier, elle publie la première mesure du « Coût moyen de l'offre socle » qui doit servir de pivot au tunnel de cotisation autorisé aux différents SPSTI. Ce coût moyen est ainsi mesuré à 104,5 € pour 2022 et détermine un tunnel de cotisation entre 83,60 € et 125,40 €. En comparaison le tarif moyen pondéré (SI-SIR) SISTEL est en 2023 de 87,80 € et en 2024 de 90 €.

Les tarifs de SISTEL apparaissent donc en conformité avec l'encadrement des tarifs prévus par le législateur et sensiblement dans la « fourchette basse ».

Cette enquête sera dorénavant réalisée chaque année.

## Budget / Recettes / Offre complémentaire

Les interventions peuvent prendre plusieurs formes mais la composante essentielle est une prestation de service

Tarif jour proposé qui comprend l'élaboration et la préparation de la prestation (HT) :

ASST :	322 €	330 €	(+2,5 %)
IDEST :	450 €	460 €	(+ 2,2 %)
IPRP :	835 €	860 €	(+ 3,0 %)
Dir. Adj. :		900 €	
Médecin :	1220 €	1 257 €	(+3,0 %)

Des moyens matériels peuvent être facturés au cas par cas en sus

### Compte de résultat

## REEL 2023 : Le Résultat net (hors Lasm)

(En K€ - hors Lasm)	REEL 2022	REEL 2023	BUDGET 2024	Variation B24 / R23 Montant	Variation B24 / R23 %
<b>Produits</b>	<b>9 413</b>	<b>9 774</b>	<b>9 816</b>	<b>42</b>	<b>0,4%</b>
Cotisations	9 355	9 774	9 816	43	0,4%
Autres produits	58	0,07	0	0	-33,2%
<b>Charges</b>	<b>9 644</b>	<b>9 738</b>	<b>10 005</b>	<b>266</b>	<b>2,7%</b>
Coûts de personnel	7 469	7 601	7 817	216	2,8%
Charges d'exploitation	1 554	1 408	1 481	73	5,2%
Amortissements & provisions	564	668	616	-52	-7,8%
Taxes diverses	56	61	90	30	49,1%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-231</b>	<b>36</b>	<b>-188</b>	<b>-224</b>	
Résultat financier	-24	369	121	-247	
Résultat exceptionnel	219	5	0	-5	
Impôt / sociétés	-7	-63	0	63	
<b>Résultat net</b>	<b>-43</b>	<b>346</b>	<b>-67</b>	<b>-413</b>	



L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, approuve le budget prévisionnel 2024 et les cotisations associées.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

❖❖❖❖

Le Président remercie les adhérents présents ou représentés, de leur confiance exprimée aux membres du Conseil d'Administration.

Le Président lève la séance à 17 h 10.

❖❖❖❖

  
Le Président du Conseil d'Administration  
François-Xavier HUILLE